

---

# RÈGLEMENT DU CONCOURS #tousourcedenergie

---

« Et vous, qu'est-ce qui vous donne de l'énergie ? »

## RÈGLEMENT EN BREF

### Le principe ?

Pour participer à ce concours, il suffit de créer sa propre affiche sur le thème « Et vous, qu'est-ce qui vous donne de l'énergie ? ».

### Comment ?

La création doit être réalisée sur la base du modèle d'affiche mis à disposition sur le site Internet de Romande Energie. Il doit s'agir d'une création personnelle composée d'une photo mettant en scène le participant – seul, avec des amis, sa famille, etc. – dans une situation lui (leur) donnant de l'énergie. Cette image doit être accompagnée d'un chiffre et d'un court descriptif pouvant aussi se limiter à un seul mot.

Le participant s'engage à réaliser une affiche sur la base d'une photo pour laquelle il dispose des droits de diffusion.

### Quand ?

Le concours est ouvert du 25 avril au 16 mai 2016 et accessible sur le site Internet de Romande Energie. Les créations reçues au-delà de ce délai ne pourront prendre part au concours.

### Sélection en 2 temps

1. Un jury composé de 5 membres (collaborateurs de Romande Energie et experts en communication) est chargé de sélectionner les 10 meilleures affiches au regard des critères suivants: respect des consignes, respect du thème, originalité et esthétisme. La sélection et la diffusion de la liste des finalistes sur le site Internet de Romande Energie sont programmées le mardi 17 mai 2016.
2. Le grand public est appelé à voter pour ses créations préférées parmi les 10 affiches finalistes, toujours sur le site Internet de Romande Energie. Le but de ce vote est de déterminer les 3 affiches gagnantes de ce concours. L'annonce du nom des 3 gagnants désignés par le grand public est prévue le mardi 31 mai 2016. Les gagnants sont aussi informés personnellement.

### Diffusion

Le prénom et l'affiche de chaque participant\* sont publiés sur le site Internet et les réseaux sociaux de Romande Energie.

### Prix

Les prix décernés aux 3 gagnants sont :

- 1<sup>er</sup> prix Un voyage en Suisse à la carte d'une valeur de CHF 4'300.-. En duo, en famille ou entre amis, énergisant ou ressourçant, un voyage à composer selon vos envies et avec les conseils de l'agence Travelhouse de Morges.
- 2<sup>ème</sup> prix Un vélo électrique de la marque suisse Flyer (modèle Flogo 3.01), d'une valeur de CHF 3'000.-. Le spécialiste BikeSpot à Rolle vous accompagnera dans la prise en main de ce modèle haut de gamme.
- 3<sup>ème</sup> prix Un pass (6 jours) pour 2 personnes pour le Paléo Festival de Nyon qui se déroulera du 19 au 24 juillet 2016.

\* Romande Energie se réserve toutefois le droit de ne pas publier les affiches dont le contenu ne serait pas conforme à l'éthique ou aux bonnes mœurs.



---

# RÈGLEMENT DU CONCOURS #tousourcedenergie

---

« Et vous, qu'est-ce qui vous donne de l'énergie ? »

## RÈGLEMENT GÉNÉRAL

- La personne souhaitant participer au concours doit communiquer les coordonnées suivantes: nom, prénom, adresse e-mail et numéro de téléphone. Elle doit également accepter les présentes conditions de participation.
- Font foi la date et l'heure auxquelles les données saisies par le participant sont enregistrées dans le système de Romande Energie, respectivement de son prestataire de service technique.
- Les prix ne peuvent être ni échangés, ni convertis en espèces. Il peut y avoir une différence entre les prix illustrés dans la communication relative au concours et les objets et prestations remis aux gagnants (modèle, couleur, etc.).
- Par la remise du prix, Romande Energie est libérée de toutes ses obligations à l'égard du participant.
- Une fois les gagnants annoncés, la date de remise des prix est convenue directement avec ces derniers. Le gagnant d'un prix doit le réceptionner en personne. Si le gagnant est mineur, le prix est remis à son représentant légal.
- Lors de la remise des prix, le gagnant est tenu de prouver son identité en produisant un titre valable.
- Par sa participation au concours « Et vous, qu'est-ce qui vous donne de l'énergie ? », le participant reconnaît sans réserve les présentes conditions de participation.
- Le participant atteste que les données transmises par Internet sont correctes et complètes et que la personne nommée est celle qui, en cas de victoire, recevra le prix.
- Par sa participation au concours, le participant, respectivement son représentant légal, accepte de céder gratuitement à Romande Energie les droits de propriété intellectuelle sur l'affiche créée et donne expressément son autorisation pour que sa création soit utilisée dans un but de communication. Il donne son autorisation quant à la publication de son prénom et à la diffusion de l'affiche qu'il a créée sur le site Internet et les réseaux sociaux de Romande Energie, sans information préalable ni rémunération.
- Les décisions du jury ne sont pas contestables. Toute responsabilité ou recours contre Romande Energie sur la base de ce règlement sont totalement exclus.
- Romande Energie ne peut être tenue pour responsable d'une quelconque violation des droits d'auteur.

### POUR PLUS D'INFORMATION :

[www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch)

